

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 30 Septembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Louis LACUBE, Stephanie PRUDENTOS, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Georges VICENS, François DELCASSO, Jean Pierre JULIEN, Jean Louis BRUNET, Michel BATLLO, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Jean Pierre INGLES, Joëlle CORDELETTE, Pierre BATAILLE, Michel GARCIA, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOCES, Jean Louis DEMELIN, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Frédéric BES (procuration à Joëlle Cordelette)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Henri Palau, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Nicolas Bely

Date de convocation : 19 septembre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : BUDGET PRINCIPAL Décision Modificative – Achat Cribleur pour la Scierie Intercommunale

Le Lundi 30 juillet 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a à sa charge les dépenses d'investissement de la Scierie Intercommunale

Le Président informe que pour produire des plaquettes de qualité il y a lieu d'acheter un cribleur. Un appel d'offre a été passé pour cela. Deux entreprises ont répondu, une offre s'est avérée infructueuse son montant étant trop élevé, la seconde a été retenue (Entreprise Siebmaschinen & Fordertochnik)

Le Président propose de procéder à l'achat du cribleur auprès de cette entreprise pour un montant de 73 070 €

Les crédits votés pour des investissements au compte 2315 Opération 122 (scierie) n'étant pas suffisants
 Il conviendrait de les augmenter par la diminution de ceux votés sur le compte 2315 Opération 144 (Refuge des Bouillouses)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-122-020 : Scierie intercommunale	0,00 €	24 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-144-833 : Refuge Bouillouses	24 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	24 100,00 €	24 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	24 100,00 €	24 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE

- La diminution des crédits sur le compte 2315 Opération 144 (Refuge des Bouillouses) et l'augmentation des crédits sur le compte 2315 Opération 122 (Scierie Intercommunale)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 30 Septembre 2019

Jean Louis DEMELIN
Président

Envoyé le 02-10-2019 à la Préfecture
 Accusé de réception le 02-10-2019
 NOTIFICATION FAST

